



1 Député et 8 Conseillers pour vous informer

La sérénité: c'est bien! La démocratie: c'est mieux.

Début de séance inédite lors du dernier conseil communal. Le président de l'assemblée, Christian Kellen, se lève et prend d'initiative et théâtralement la parole. Il déplore les débordements verbaux de la séance précédente et demande à chaque conseiller un peu de retenue lors des débats. Ceux-ci ont été plus cordiaux. Si le président souhaite ramener la sérénité au sein du conseil communal, il ne lui reste plus maintenant qu'à ramener la démocratie...

Moulin Klepper

Depuis 2013, le moulin Klepper est vidé de sa substance, (départ de Natagora, du centre Culturel, de l'accueil extra scolaire, de l'office du tourisme, d'Article 27, de l'accueil temps libre, du PCS et et prochainement de la Maison du Tourisme), le prix des locations a été revu à la hausse, le taux d'occupation est, quant à lui à la baisse et ... surprise, dans le budget, les prévisions pour les frais de fonctionnement sont en augmentation.

Interrogé à ce sujet, le Bourgmestre nous répond:

« Il est bien connu que les chiffres ne reflètent pas toujours la réalité. »...Que faut-il en déduire???

Dossier Beach volley: un débat démocratique bidon!

Pour rappel, lors d'un précédent conseil, une convention de gestion des terrains de beach volley entre la Ville et l'Adeps a été proposée et amendée à l'unanimité.

Rebondissement! Lors du Conseil du 12 novembre, nous apprenons que l'amendement ne peut être pris en compte car le Ministre avait déjà signé le document suite à un accord verbal du Bourgmestre et ce avant même le tout premier conseil communal.

On constate une fois de plus que le Bourgmestre court-circuite les décisions du Conseil communal. Dès lors, on peut se demander si la tenue d'un conseil est encore nécessaire???

Vos conseillers communaux

Y. EVRARD, A. MIGNON, J.-L., BORCEUX, M.C. CASTAGNE, P. OTJACQUES, E. MEUNIER, T. SALMON, A. GILLET, F. EVRARD.

Un état de l'endettement communal peu transparent

Pour rappel, une balise représente la limite d'emprunt qu'une commune peut réaliser par année et par habitant. (180€ pour Neufchâteau)

Toutefois, moyennant accord du ministre, certains investissements peuvent être externalisés de cette balise. Il s'agit des investissements productifs (induisant des économies de frais de fonctionnement), des investissements rentables (compensés par des recettes) et des investissements de mise en conformité aux normes de sécurité et hygiène.

Par exemple, l'emprunt pour une maison de village peut être soustrait à cette balise si l'on peut prouver que des rentrées financières potentielles (locations) permettront de rendre rentable l'emprunt contracté.

Cette pratique, couramment utilisée par notre bourgmestre (hall sportif, chapitre 12, maisons de village, achat de véhicule électrique, ...) permet de faire croire que nous restons dans la balise préconisée en endettant de manière détournée et occulte notre commune. En effet, in fine, par le biais de futures locations très onéreuses pour les associations ou d'augmentations du coût des services offerts à la population, c'est bien le citoyen chestrolais qui payera l'addition.

Aide aux associations...

Un des points soumis à l'approbation du Conseil concernait une aide financière au centre culturel pour apurer le déficit de l'événement MAIDANSE de mai 2014.

A l'examen du dossier, il apparaît que l'événement concerné présente un boni de 2059 € dans les comptes 2014 du centre culturel.

Stupéfaction: quels sont donc les bons chiffres...?

Déficit ou boni??? Personne n'a de réponse.

Perplexe, le président du Conseil, M. Kellen (également responsable de l'événement) décide de retirer le point de l'ordre du jour.

Affaire à suivre...



Vos conseillers CPAS

M. MARBEHANT, J. DEVAHIF, S. DEFAT, P. DEDECKER.